

Les inscriptions

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **78 (1999)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XVI. Les inscriptions

Regula FREI-STOLBA

L'inscription funéraire de la petite *Visellia Firma*

Description du monument¹

Ce bloc de calcaire urgonien, en réemploi, a été découvert en décembre 1987 lors de fouilles dans la nécropole d'*En Chaplix*. La surface de l'inscription est plane, les bords étant endommagés. L'écriture est soignée, on remarque des points de séparation entre les mots. Le contexte archéologique² suggère une datation dans le courant du II^e s. ap. J.-C. au plus tôt.

Dimensions de la pierre: hauteur: 40.5 cm; largeur: 65.5 cm; épaisseur: 9.5 cm.
Hauteur des lettres: 3.3 cm.

Transcription

D(is) M(anibus) s(acrum) | Viselliae Firmae | Visel(lius) Firminus et | Iulia Secunda parente[s] | infe(licissimi); vix(it) an(no) I dieb(us) L.

Traduction

“Consacré aux Dieux Mânes de Visellia Firma. Visellius Firminus et Iulia Secunda, ses parents profondément affligés, (ont élevé ce monument). Elle a vécu un an et 50 jours”.

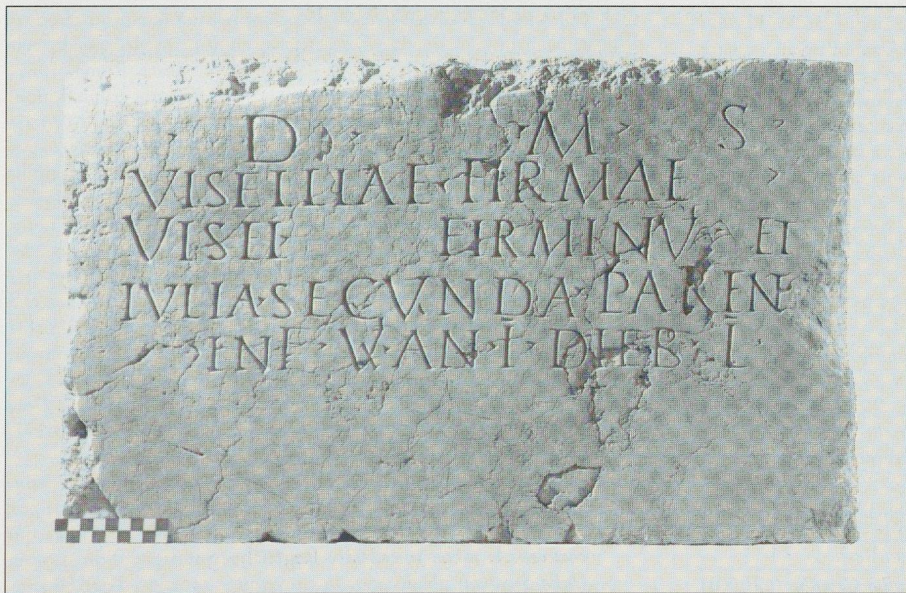


Fig. 374. Avenches-En Chaplix.
L'inscription de Visellia Firma.

1. Inv. 88/6523-1. Voir aussi les prépublications de D. WEIDMANN, *Avenches-En Chaplix*. Fouilles de sauvetage RN1, *RHV* 96, 1988, pp. 166-167; D. CASTELLA, L. FLUTSCH et F. ROSSI, Avenches VD, *AS* 11, 1988, p. 34. Un commentaire un peu plus court se trouve dans R. FREI-STOLBA et A. BIELMAN, *Documents du Musée Romain d'Avenches. Les inscriptions, textes traduction et commentaire*, Avenches, 1996, n° 13. Je remercie M. Daniel Castella de m'avoir autorisé à publier cette inscription.

2. En situation secondaire, la pierre était posée à plat au sommet du comblement de l'inhumation d'enfant st. 50. L'emplacement originel de l'inscription est inconnu. Voir vol. 1, p. 30.

Commentaire

Cette épitaphe d'une toute petite fille présente quelques particularités. Ainsi, l'abréviation *DMS*, *D(is) M(anibus) s(acrum)*, était inconnue jusqu'alors en territoire helvète. Cette formule est très répandue en Afrique du nord; on la rencontre aussi dans la Germanie Supérieure, ainsi que dans la Gaule Narbonnaise³. Les noms de personnes indiqués sur l'épitaphe autorisent diverses remarques.

L'absence du prénom du père est une pratique de l'onomastique gallo-romaine qui se généralise dès le milieu du II^e s. ap. J.-C. Le gentilice⁴ *Visellius*, est bien diffusé en Italie avec soixante attestations à Rome même, et dans toutes les provinces de l'Europe⁵; une famille de *Visellii* issue d'*Arpinum* et qui est devenue sénatoriale, est connue à la fin de la République et sous le Haut-Empire⁶. Le même gentilice fut aussi porté par un vétéran de la XI^{ème} légion stationnée à *Vindonissa* (Windisch, AG)⁷, mais on ne doit pas en déduire qu'il avait nécessairement un lien de parenté avec les *Visellii* d'Avenches. *Firminus* est formé à partir de *Firmus*, surnom très répandu⁸; le *cognomen* de la fillette est formé d'après celui de son père, mais, contrairement à la coutume habituelle, c'est le *cognomen* du père qui présente une forme composée (*Firmus-Firminus*)⁹. La mère s'appelle *Iulia Secunda*. On connaît à Avenches trois femmes portant le gentilice *Iulia*. L'une appartient à la famille noble des *Camilli*¹⁰, les deux

autres, *Iulia Secunda* et *Iulia Censorina*¹¹, apparaissent d'extraction aisée, mais ne sont pas de l'élite de la cité. Peut-être, le surnom *Secunda* signifie-t-il effectivement que cette femme était la cadette de sa famille, comme le voulait l'ancien usage selon lequel on nommait les enfants d'après leur ordre de naissance¹². La raison de l'espace non inscrit entre le gentilice et le surnom du père nous échappe. Peut-être cette lacune était-elle à l'origine destinée à recevoir sa filiation ? Ou s'agit-il simplement d'une disposition maladroite des mots par le lapicide ?¹³. En résumé, l'épitaphe montre très probablement une famille jouissant de la citoyenneté romaine; le père portait un gentilice d'Italie, mais l'on ne sait pas s'il était descendant d'une famille immigrée ou s'il était issu d'une famille indigène qui avait obtenu ce nom soit par l'affranchissement, soit par la transmission du droit romain¹⁴.

Une seconde particularité épigraphique qu'il faut relever, se recontre à la ligne 5: les dédicataires ont comptabilisé en jours une durée supérieure à un mois. Une analyse serrée des inscriptions trouvées à Rome ainsi que dans d'autres répertoires démontrent que ce mode de notation était assez fréquent, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants en bas âge¹⁵. On trouve un grand lot d'inscriptions mentionnant un chiffre inférieur à soixante jours; au-dessus de ce

3. Voir *CIL* XIII 266, 3147, 6134, 8384, 8591, 8696. *CIL* XII, Index p. 963 (Narbonne). *CIL* VIII, suppl. V, Index, p. 295.
4. M. LE GLAY, Remarque sur l'onomastique gallo-romaine, dans *L'onomastique latine*, Colloques intern. du CNRS n° 564 (Paris, 13-15 octobre 1975), Paris, 1977, pp. 269-277, en partic. p. 273.
5. Pour les attestations à Rome, voir *CIL* VI, 7, Index, pp. 5915-5916. Selon A. MÓCSY, *Nomenclator provinciarum Europae Latinarum et Galliae Cisalpinae*, Budapest, 1983, p. 315, le nom gentilice *Visellius* est attesté une fois en Espagne, trois fois en Gaule Belgique, quatre fois en Dalmatie, deux fois en Pannonie, une fois en Mésie Inférieure. Analysons les attestations de la Gaule Belgique: *CIL* XIII 5871, Langres: *P. Visellius Comes* et son fils *P. Visellius Senecianus*. *CIL* XIII 7905, Embken, Germanie Inférieure: dédicace aux matrones par un *Visellius Sabinus*. Pour *CIL* XIII 11507, voir ci-dessous note 6. Attestations de la Dalmatie: voir G. ALFÖLDY, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969, p. 138. Pour la formation du nom, voir en outre W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Leipzig, 1904, p. 258.
6. Voir PAULY-WISSOWA A, IX, 1, 1961, col. 353-358, H. GUNDEL et A. LICORDARI, *Ascesa al senato e rapporti con i territori d'origine. Italia (regio I)*, dans *Epigrafia e ordine senatorio*, II, Roma, 1982, p. 23.
7. *CIL* XIII 11507; E. HOWALD et E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zürich, 1940, n° 305; G. WALSER, *Römische Inschriften in der Schweiz*, Bern, 1979-1980, vol. II, n° 167: dédicace aux nymphes par le vétéran *C. Visellius Verecundus*.
8. Voir I. KAJANTO, *The latin cognomina*, Helsinki, 1963, p. 258.
9. Voir pour les surnoms dérivés des surnoms, KAJANTO (note 8), pp. 31-38.
10. Voir nommément *Iulia Festilla*, fille de *C. Iulius Camillus* (*CIL* XIII 5094; 5051; 5064; 5110). Pour les *Iulii* d'Avenches, voir D. VAN BERCHEM, Le droit latin et la formation du gentilice des nouveaux citoyens, dans: *Les routes et l'histoire*, Genève, 1982, pp. 155-164, en partic. p. 163; R. FREI-STOLBA, Die Helvetier im römischen Reich. Überlegungen zu ihrer Integration und Gesellschaftsstruktur, dans: *La politique éditiltaire dans les province de l'Empire romain. II^{ème}-IV^{ème} siècles après J.-C.*, Actes du II^e coll. roumano-suisse (Berne, sept. 1993), Berne, 1995, pp. 167-186, en partic. pp. 171-174 et p. 182. Pour *C. Iulius Camillus*, voir maintenant R. Frei-Stolba, Claude et les Helvètes: le cas de *C. Iulius Camillus*, *BPA* 38, 1996, pp. 59-72.

11. *CIL* XIII 5136; HOWALD-MEYER (note 6), n° 231; WALSER (note 7), vol. I, n° 100.
12. Voir KAJANTO (note 8), pp. 73-75; *idem*, On the particularities of women nomenclature, dans: *L'onomastique latine*, Colloques intern. du CNRS n° 564 (Paris 13-15 octobre 1975), Paris, 1977, p. 149.
13. Le lapicide pouvait renoncer à graver une partie du texte, par exemple lorsque des données personnelles sur ses clients lui manquaient ou lorsqu'il ne parvenait pas à déchiffrer le manuscrit qui lui était fourni; en ce cas, le texte non gravé pouvait être peint ultérieurement sur la pierre, dans l'espace laissé en blanc par le lapicide, voir I. DI STEFANO MANZELLA, *Il mestiere d'epigrafista*, Roma, 1987, p. 142, aussi p. 187 et surtout R. REBUFFAT, Peinture et inscription, *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 10, 1995, pp. 23-31 (je dois à A. Bielman cette référence). Dans FREI-STOLBA/BIELMAN (note 1), n° 13, nous avons écrit que l'espace ménagé entre le gentilice et le surnom était destiné à recevoir la filiation et la tribu du père. Nous renonçons aujourd'hui à cette hypothèse. Les listes de noms trouvés récemment, p. ex. à *Virunum*, démontrent clairement que les formules onomastiques ne comprenant que deux noms étaient très fréquentes vers la fin du II^e s. dans le milieu provincial. Les *tria nomina* - et plus encore les *tria nomina* complétés par la filiation et le nom de la tribu - devenaient par contre plutôt rares, étant surtout utilisés en contexte militaire. Voir pour cette problématique: R. FREI-STOLBA et A. HOCHULI-GYSEL, Une nouvelle dédicace à *Deus Mercurius* par un habitant d'*Aventicum*, *BPA* 39, 1997, pp. 193-197, en partic. note 10.
14. Selon toute probabilité, il s'agit ici d'une famille de droit romain, quoique la formule onomastique du père ne corresponde pas aux trois noms du citoyen romain: voir ci-dessus, note 13. En ce qui concerne la mère, le gentilice impérial accompagné d'un surnom (*Iulia Secunda*) plaide pour la citoyenneté romaine. Pour les problèmes que pose la transmission du gentilice du père, voir en dernier lieu: A. BIELMAN, A propos de Quintus Cluvius Macer, duumvir d'Avenches, *BPA* 34, 1992, pp. 23-30.
15. Je remercie beaucoup M. Hans Lieb, Schaffhouse, de son aide. Pour les attestations en jours supérieures à un mois, voir *CIL* VI, 7, Index, p. 1360, p. 1372, p. 1381, p. 1382, p. 1606, pp. 1616-1618, p. 1621, p. 1624, p. 1631, p. 1633, p. 1635, p. 1638. *CIL* X 2437 et 27288; *CIL* VIII 2849. J'omets quelques autres inscriptions reprises dans des recueils moins usités et je renvoie à *AE* 1983, 487; *AE* 1988, 301; *AE* 1988, 896; *AE* 1989, 311.

chiffre, les témoignages sont plus rares¹⁶; l'expression gravée sur l'inscription CIL VI 18053 est extraordinaire puisqu'elle traite d'un enfant âgé de 364 jours. On ne peut citer qu'un seul parallèle de ce type en Gaule, une inscription trouvée à Saintes, l'épithaphe du petit *Petronius Avitanus*, mort à l'âge de quatre ans et cent jours¹⁷.

Cette petite inscription funéraire nous rappelle combien la mortalité infantine était élevée chez les Anciens¹⁸. Des études récentes consacrées à différents bassins de popula-

tion des provinces romaines situent entre 20 et 35 % le taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans. On peut noter également que les Romains faisaient rarement graver des inscriptions funéraires pour des enfants âgés de quelques mois, signe peut-être de la résignation d'une société tout entière envers une situation que l'on ne pouvait modifier. L'inscription gravée pour *Visellia Firma* témoigne alors d'autant mieux du chagrin véritable éprouvé à sa mort par ses parents.

L'inscription funéraire de *Maternus*

Description du monument¹⁹

Trois fragments d'une seconde inscription funéraire en calcaire urgonien blanc ont été trouvés dans la nécropole en 1988 et 1989. Plus précisément, le fragment 2 a été trouvé en 1989 dans les niveaux de démolition du mausolée nord (enclos funéraire nord)²⁰, alors que les fragments 1 et 3 retrouvés en 1988²¹, proviennent des niveaux superficiels de la nécropole, au nord de ce même enclos. On ne peut toutefois plus rattacher l'inscription à une sépulture précise.

Datation: fin du I^{er} s. (indiqué par la formule *DM*) jusqu'au début du III^e s. ap. J.-C.

Dimension de la pierre: hauteur (assurée): 26.4 cm; largeur (estimée): 34-35 cm; épaisseur: 2.5-3 cm.
Hauteur des lettres: 2.8 cm.

Transcription

[*D(is)*] *M(anibus)* *Matern[i]* | *Fronto* *fi*[*l(ius)*] | *pos*[*uit*].

Traduction

"Aux dieux mânes de *Maternus*. *Fronto*, son fils, a érigé (la pierre)".



0 10 cm

Fig. 375. Avenches-En Chaplix.
L'inscription de *Maternus*.

16. Inscriptions de Rome, citant un nombre de jours supérieur à 60: CIL VI 27966 (61); VI 33943 (68); VI 39070 (70); VI 8432 (100); VI 35621 (61); VI 11083D (80); VI 32505 (94). Voir aussi AE 1983, 487 (Mérida, Lusitanie): *qui vixit ann(is) | XXXVII mensibus VII | diebus XXXXVIII*.

17. CIL XIII 1090 : *D(is) M(anibus) | Petronio Avi[t]iano vixit an[n]is IIII dieb(us) C. | Senilis et Ave[t]ticus paren[te]s faciendum c[ur]averunt*.

18. Texte repris de A. Bielman dans: FREI-STOLBA et BIELMAN (note 1). Pour la mortalité infantine dans le monde romain et les pratiques qui s'y rapportent: L. MONTANINI, *Nascita e morte del bambino*, dans: N. CRINITI dir., *Gli affanni del vivere e del morire*, Brescia,

1991, pp. 98-107; J.-M. LASSÈRE, Difficultés de l'estimation de la longévité, dans: F. HINARD dir., *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain (Actes du colloque de Caen, 1985)*, Caen, 1987, pp. 91-97; P. SALMON, Les insuffisances du matériel épigraphique sur la mortalité infantine dans l'Antiquité romaine, *ibidem*, pp. 99-112.

19. Je remercie M. Daniel Castella de m'avoir confié la publication de cette inscription. En outre, mes remerciements vont à M. Hans Lieb, Schaffhouse, avec qui j'ai discuté la restitution de cette petite plaque, ainsi qu'à Mme A. Bielman qui a corrigé le texte français.

20. Inv. 89/7852-14.

21. Inv. 88/6893-1.

Commentaire

L'inscription rédigée sur trois lignes, est des plus simples et faciles à lire. On peut seulement se demander s'il faut compléter et restituer un texte très court ou une version plus développée puisque, en fait, la largeur de la plaque n'est pas définie. Vu la position du mot *pos[uit]* à la dernière ligne, plus ou moins centré, il ne faut pas imaginer un texte trop long. C'est pourquoi nous avons privilégié des formules courtes.

Ainsi, il faut admettre qu'à la ligne 1 le nom du défunt était accolé à la tournure usuelle *D(is) M(anibus)* sans la séparation de ligne retenue par l'usage. Si l'on consulte le grand index du *CIL* VI où sont répertoriées les inscriptions trouvées à Rome, on trouve quelques rares cas parallèles d'inscriptions où le nom du défunt ou de la défunte

suit immédiatement *D(is) M(anibus)*²². Cela nous permet de comprendre le premier *M* comme la seconde lettre du voeu *D(is) M(anibus)* et de restituer dans la lacune la lettre *D*²³.

Le nom du défunt, *Maternus*, est très répandu dans les régions gallo-romaines²⁴; à Avenches, est attesté l'édile *Ti. Claudius Ti(berii) fil(ius) Maternus* qui avait fait élever le *sphaeristerium* dans la cité²⁵. Le fils du défunt *Maternus* se nomme *Fronto*, un nom également très répandu partout dans l'empire romain occidental, mais jusqu'à présent inconnu à Avenches²⁶.

Les noms uniques portés par les deux personnes suggèrent que ceux-ci étaient vraisemblablement des pèlerins ne jouissant pas de la citoyenneté romaine.

22. *CIL* VI, 7, Index, p. 1412: *CIL* VI 11883; p. 1414: *CIL* VI 34569; p. 1416: *CIL* VI 32604D; p. 1420: *CIL* VI 14567; p. 1423: *CIL* VI 20302; VI 1622, etc.

23. Ainsi nous écartons l'interprétation de *M* comme *M(arci)*.

24. Voir MÓCSY (note 5), p. 181: 13 attestations en Italie, mais 91 en Espagne, 50 en Gaule Belgique, 61 en Gaule Narbonnaise, 7 en Gaule Lyonnaise, les attestations dans les pays danubiens étant plus rares. Voir aussi ALFÖLDY (note 5), p. 240, et KAJANTO (note 8), p. 150.

25. HOWALD et MEYER (note 7), n° 206; WALSER (note 7), vol. I, n° 111, et maintenant FREI-STOLBA et BIELMAN (note 1), n° 10.

26. KAJANTO (note 8), p. 236; ALFÖLDY (note 5), p. 207; MÓCSY (note 5), p. 130.